En cas de déplacement dans une zone à risque

Voici les consignes à suivre en cas de déplacement dans une zone à risque

concernés : TOUS | validité : indéterminé | prio : haute

Se référer aux consignes et assurer une mise en œuvre effective

Évitez tout contact avec des animaux, vivants ou morts

Évitez de vous rendre sur les marchés où sont vendus des animaux vivants ou morts.

Évitez tout contact rapproché avec des personnes souffrant d'infection respiratoire aiguë.

Ne mangez pas de viande crue ou peu cuite

Lavez-vous régulièrement les mains avec de l'eau savonneuse ou avec des solutions hydro-alcooliques.'

+ infos voyageurs gouvernement

Vos référents internes

Vivan Steward
Gestion de crises,

Arnold Gomez
Stratégie d'entreprise

Rappel : Le coronavirus appelé COVID 19 peut provoquer une infection respiratoire aigue avec des difficultés respiratoires voire des complications pulmonaires de type pneumonie. Les symptômes peuvent apparaitre jusqu'à 14 jours après un contact avec une personne malade.